

COMPAGNIE XXXXXXXXXXXX
 UNITÉ (CLASSE)
Brigade
 PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)
N° 235/1989

BORDEREAU D'ENVOI
 CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
 NUMÉRO INDICÉ CI-CONTRE

ORDRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

DATE DES FAITS (JOUR, MOIS, AN OU PÉRIODE)
11 février 1989
 LOCALISATION DES FAITS (COMMUNE, CHEF-LIEU, CANTON DÉPARTEMENT)
 AFFAIRE (NOM DES PARTIES EN CAUSE)
L , M .
 OBJET DE LA PROCÉDURE

QUÊTE
 PRÉLIMINAIRE
 FLAGRANT DÉLIT
 COMMISSION ROGATOIRE
 AUTRE
 SCILLE(S)
 INVENTAIRE JOINT

- OBSERVATION D'UN OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ -
(O . V . N . I)

INDICATION	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	- P.V témoignage Madame L , M .
2	- Article lu dans la presse.
3	- Croquis état des lieux.

SUITE DU BORDEREAU D'ENVOI SUR LA PAGE SUIVANTE

DESTINATAIRES	INDEXATION DÉPART ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES.
<input type="checkbox"/>	2 M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE
<input type="checkbox"/>	1 M. le Préfet
<input type="checkbox"/>	2 <u>Direction Générale de la Gendarmerie</u> <u>(SDOE/DO/RENS)</u>
<input type="checkbox"/>	1 Général Commandant la région aérienne-division opération section "défense aérienne)
<input type="checkbox"/>	1 AUX ARCHIVES

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ
 LE *21 février* 1989
 SIGNATURE

VOIR LA SUITE DES DESTINATAIRES SUR LA PAGE SUIVANTE

GENDARMERIE NATIONALE	
COMPAGNIE XXXXXXXXXX	
UNITE	
Brigade	
CODE UNITE	PROCÈS-VERBAL N° / 19
02406	N° 235/1989

PROCÈS - VERBAL

D'ENQUETE - PRELIMINAIRE

RENSEIGNEMENT - ADMINISTRATIF

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE	
N° PIÈCE	N° FEUILLET
1	1/2

89307113/1

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

- OBSERVATION D'UN OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ (O.V.N.I).

NOUS SOUSSIGNÉ(S) S. _____, S. _____, Gendarme, A.P.J

VU L'(ES) ARTICLE(S) 20 et 75 du Code de Procédure Pénale,
 RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE
 CE JOUR, 11 février 1989 à 16 heures 30' au bureau de notre unité nous entendons :
 S. _____ épouse L. _____, M. _____, 49 ans, sans profession, demeurant _____, née le _____ à _____, mariée de nationalité Française, qui nous déclare :
 -----Suite à la parution dans le journal _____ datée du 10 février 1989 et qui concerne le témoignage de cinq personnes qui ont vues un O.V.N.I, je viens à mon tour porter mon témoignage.-----
 Le lundi 6 février 1989 à 23 heures 15' j'ai aperçu un tel phénomène. J'étais sortie avec mon chien afin qu'il fasse ses besoins.-----
 Je me trouvais sur une place située au carrefour des rues : _____ et _____
 Lorsque j'ai vu le phénomène que je vais vous décrire, j'ai été tellement étonnée que j'ai regardé ma montre. Il était exactement 23 heures 15'.-----
 A la verticale, juste au dessus de ma tête, à une hauteur que je ne peux estimer, j'ai été éclairée comme en plein jour alors qu'il faisait nuit noire. J'ai alors regardé en hauteur. Celle "lumière" était blanche, ça n'avait pas de forme particulière. Surprise par cette "lumière" j'ai levé la tête et c'est à ce moment que quelque chose a éclaté sans faire de bruit, il en est sorti une lueur bleue pâle formant un halo. De cette lueur en sont sortie 3 ou 4 "boules" roses sombres. Tout ceci est passé sans faire de bruit.-----
 -Lorsque ce phénomène est arrivé j'étais tournée vers _____ soit SUD EST. Les 3 ou 4 boules qui sont parties sont allées vers le NORD EST.-----
 Un petit moment après moins de cinq minutes, j'ai entendu venant de la direction d' (SUD EST) un grondement lointain comme un coup de tonnerre qui arrivait très loin.-----
 S.I : Je dis que les boules sont tombées car elles se dirigeaient vers le sol. Je ne sais pas par contre si elles sont vraiment tombées car au bout d'un moment je n'ai plus rien vu.-----
 Après le coup de tonnerre j'ai attendu un petit moment sur place pour voir si cela se reproduisait, mais cela ne l'a plus fait. Je suis alors rentrée chez moi.-----
 J'en ai parlé de suite à mon mari mais n'ai pas osé en parler alentour de moi de peur que l'on croit que j'ai des visions? C'est cet article du journal qui m'a insistée à venir vous en parler.-----
 Le 11 février 1989 à 16 heures 50'
 Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter, ou à y retrancher. La personne entendue : _____ L.A.P.J

DESTINATAIRES	INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES		DATE DE CLOTURE	VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ
	<input type="checkbox"/>	1 M. le Procureur de la République	LE 13.02.1989	
	<input type="checkbox"/>	1 M. le Préfet		
	<input type="checkbox"/>	1 Direction Générale de la Gendarmerie (SDOE/DO/RENS)		
<input type="checkbox"/>	4 AUX ARCHIVES (voir B.E)			SIGNATURE ET CACHET

Entendu verbalement, Monsieur L nous affirme qu'effectivement son épouse rentrant de promener le chien, lui a raconté qu'elle avait été témoin d'un phénomène.

De l'enquête effectuée auprès du voisinage où Madame L a été témoin des faits, il s'avère qu'aucune autre personne n'a aperçu "d'objets insolites", pouvant attirer leur attention.

Fait et clos à , le 13 février 1989

L'A.P.J :

Ils ont vu... et entendu l'O.v.n.i.

Cinq personnes de [redacted] ont aperçu, lundi soir, l'O.v.n.i. qui a éclairé notre région. Fait nouveau, celui-ci faisait du bruit

Drôle d'histoire que celle vécue par ces cinq amis de [redacted] G et P A (fils et fille de notre dépositaire de [redacted]), et A B se sont retrouvés chez C et M Z pour leur traditionnelle partie de cartes. Chez les Z à [redacted], une grande baie vitrée donne une belle vue sur l'extérieur. C'est près de celle-ci que nos cinq compères étaient assis. La soirée dure et C va, selon ses propres termes, « faire pipi dans la nature ». G en profite pour regarder sa montre, il est 23 h 15.

Un coup de flash et un grondement de tonnerre lointain

C revient et au moment où il va reprendre place à la table, une formidable lueur, comme un coup de flash qui durera deux ou trois secondes, illuminera l'extérieur. « On y a vu comme en plein jour ». Cette brève illumination était accompagnée d'un bruit, comme un grondement de tonnerre lointain. Dans la campagne, les bruits sont facilement reconnaissables et celui-ci a été entendu le temps de la lueur. « Ce n'était pas comme une voiture ou un avion où on entend le bruit disparaître progressivement ».

Il est évident que la rapidité à laquelle a évolué le phénomène n'a pas permis aux témoins de définir ni la forme ni l'altitude. Le seul point où ils sont d'accord, c'est l'intensité de la lueur qui éclaira le paysage et sa brièveté, maximum trois secondes. La trajectoire leur paraît se trouver sur un

axe [redacted], soit sud-est-nord-ouest. Passé le moment de surprise, les amis se séparent et vont se coucher. Le lendemain, au travail, G parle avec un de ses collègues et, oh surprise ! celui-ci, qui rentrait à son domicile à [redacted] vers 23 h 20, au volant de son véhicule, « était surpris par une violente lueur qui éclaira tout le voisinage quelques secondes ». Plus de doute, la vision de [redacted] n'était pas hallucination collective. « [redacted] », dans sa page régionale de mercredi, leur apprendra qu'ils ne sont pas les seuls témoins.

Qu'importe. Les cinq amis ne sont pas encore revenus de leur surprise et au travers de cette aventure, ils jugent différemment. Le ciel, extrêmement dégagé à une période où on ne devrait pas voir plus loin que le bout de son nez, permet-il d'apercevoir des phénomènes non visibles d'ordinaire ? Ou bien nos amis d'outre-planète en profitent-ils pour visiter plus longtemps que les autres années. C qui est charpentier, en profite pour lancer un appel aux extraterrestres : « Si vous lisez [redacted], revenez quand vous voulez, vous serez les bienvenus ». Son épouse M qui est infirmière, prépare déjà des piqûres contre les évanouissements. A et G sont prêts à « faire l'apéro avec eux ». Quant à P, les petits hommes avec des antennes ne la tentent guère (normal, à l'heure de la parabole, ça fait un peu rétro). Un dossier de plus pour le Centre d'études des phénomènes atmosphériques. Mais [redacted], il est un fait nouveau : jusqu'à



présent, les phénomènes observés étaient silencieux. Lundi, il était bruyant. Coïncidence ? Ou bien les extraterrestres sont, comme les terriens, en crise d'énergie et se déplacent désormais... en soucoupe diesel. R

- CROQUIS ETAT DES LIEUX -

LEGENDE :



- Emplacement témoin, tournée vers .



- Direction ou les 3 ou 4 boules sont parties.

NUMÉRO
D'ORDRE

DESIGNATION DES PIÈCES

INDEXATION DÉPART ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES:

1

M. le Commandant de la Légion

DESTINATAIRES